pittoresque quand ils disent : Le navire fatigue, la machine fatigue ; je vous dis, moi la Constitution fatigue et considérablement. Si vous faites du congrès aussi légèrement une sorte de *pleuum*, où s'enregistrent sur des objets particuliers des délibérations prises séparément dans chaque Chambre, les lois constitutionnelles tombent au-dessous des lois ordinaires. Il n'y a plus rien de fixe. Président, Sénat, Chambre des députés même, peuvent être incessamment mis en question. N'entrez pas dans cette voie. Vous êtes ici dans un quartier stratégique de Paris, à vingt minutes du centre quand vous le voudrez, au moyens de combinaisons prévues et convenues dont on ne s'est plus occupé, comme si la chose n'en valait pas la peine. Restez dans ce quartier stratégique, vous y êtes bien et ce n'est pas l'heure de déporter, après l'expérience de 1871, le gouvernement de notre pays dans une enceinte fortifiée. »

Dans les couloirs du Sénat, un Bonapartiste disait :

« Dans les circonstances actuelles, » avec un conseil municipal et une » préfecture de police livrés au radicalisme, avec un gouvernement qui ne » sait que capituler, vouloir ramener » les Chambres à Paris, c'est un » crime. »

Les partisans du retour à Paris ne désespèrent pas cependant de ramener, le jour du vote, quelques membres du Centre gauche, à l'aide des garanties promises.

Toutefois, je dois vous faire connaître que les Sénateurs qui ont formé la majorité qui s'est prononcée, hier, prétendent qu'il y aura au moment du vote, 135 à 140 voix pour Versailles contre une centaine pour Paris.

D'après les mêmes sénateurs, ce vote pour le maintien des Chambres à Versailles n'est que le point de départ d'une majorité sénatoriale contre la politique des gauches. DE SAINT-CHÉRON

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 Mars 1879

Présidence de M. Ch. DAUDET, Maire.

Le Conseil :

A l'unanimité, délibère qu'il y a lieu de renoncer au nom de la ville de Roubaix, au bénéfice et aux charges des traités intervenus entre l'administration Municipale et M. Massillon ou M. Julien et portant concession à ces derniers des Docks et Magasins Généraux à établir.

Décide que l'école supérieure des filles sera établie rue St-Georges n° 14.

2° Qu'une école supérieure de garçons sera ouverte dans le local de la rue du Vieil-Abreuvoir ;

3° Qu'un crédit de 10575 fr. sera inscrit au budget supplémentaire de 1879 pour les traitements des professeurs de l'école des garçons, les diverses appropriations à faire aux locaux et l'acquisition du matériel nécessaire.

Renvoie à l'examen : de la Commission des finances : la proposition d'acquisition moyennant le prix total de 4950 fr. d'un terrain nécessaire pour évaser l'alignement du boulevard de Paris, depuis le point où le niveau commence à être modifié jusqu'à l'entrée de la promenade.

La pétition d'un certain nombre d'habitants demandant l'achèvement des travaux de pavage et d'aqueduc de l'avenue de la République.

De la Commission des Tramways : la proposition de continuer la construction de la ligne sur la route de Lannoy.

Renvoie à la Commission du Conditionnement pour nouvelle étude le projet d'emplacement à choisir pour la construction de cet établissement.

A la Commission de l'école de natation, pour nouvel examen le projet de construction de la maison avec café-restaurant.

Charge une Commission composée de MM. Ryo, Leloire et Motorel de l'acquisition d'une machine fixe et des tuyaux nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école de natation.

La séance est ajournée à mercredi prochain.

Le secrétaire, J. QUINT.

— M. Firmin Dubar, élève du collége de la ville, a obtenu, hier, le diplome du premier examen du baccalauréat es-lettres.

Il a été fort question, dans la séance de jeudi, à la tribune de la Chambre des députés, de l'arrêt du conseil d'Etat du 2 mars 1877, qui a annulé, comme entaché d'excès de pouvoir, un acte par lequel M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, avait porté atteinte à un traité passé entre l'Institut catholique et la commission administrative des hospices de Lille. La défense de la décision rendue par le conseil d'Etat est superflue : il nous suffira de dire que les députés qui l'ont critiquée sans en comprendre le sens ont fait preuve d'une rare ignorance de la loi.

Lorsqu'un contrat a été passé par un particulier avec un établissement public et a été *exécuté*, il n'appartient plus à l'autorité administrative supérieure de statuer sur la validité de ce traité; ce pouvoir est réservé à la justice ordinaire, qui seule peut se prononcer sur la régularité de la convention.

M. de Marcère, cédant aux injonctions radicales du Conseil municipal de Lille, avait méconnu ce principe fondamental et empiété gravement sur la compétence des tribunaux. Le conseil d'Etat s'est borné à appliquer son ancienne et invariable jurisprudence : il a ramené le ministre de l'intérieur au respect de la loi. C'était son devoir, il l'a rempli avec fermeté.

Pour répondre aux désirs malveillants exprimés sur les bancs de la gauche, nous n'hésitons pas à citer les noms des membres du conseil d'Etat qui ont participé à l'arrêt du 2 mars 1877. C'étaient MM. Andral, du Martroy, Groualle, Goussard, Collignon, Tourret, Tranchant, de Ségur, de Montesquiou, Pascalis, de Bellomayre, Perret, de Rambuteau.

Le conseil d'Etat vient de décider que les communes ont le droit d'apprécier l'utilité des gardes champêtres et d'en fixer le traitement suivant leurs ressources budgétaires. Dès lors, on ne saurait recourir à une imposition extraordinaire pour élever le salaire des gardes champêtres.

Un communication en conséquence a été expédiée à tous les préfets.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Payelle, vicaire de Lille, Saint-Michel, est transféré à Lille, La Madeleine.

M. Buguin, vicaire de Bavai, est transféré à Tourcoing, Saint-Joseph.

Un journal de Paris, la *Civilisation*, annonce le mariage de M. Guillaume, vicomte de Melun, fils de M. le comte Anatole de Melun, ancien député, et de Mme la comtesse née Marie Van der Cruisse de Waziers, avec Mlle Henriette d'Herlincourt, fille de M. le baron d'Herlincourt, et de la feue baronne née Valentine de Maupas.

La Société Insdustrielle du Nord de la France vient d'arrêter le programme de son concours de 1879. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance au siége de la Société.

Par décret en date du 12 mars 1879, M. Kelsch (Louis-Félix-Achille,) docteur en médecine, a été nommé professeur d'anatomie pathologique et d'histologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

La statue du sculpteur valenciennois Jules Mabile, qui a figuré à l'Exposition universelle, vient d'être offerte par l'Etat au musée de Valenciennes. Une autre statue du même auteur : l'*Amour au repos* est destinée au musée de Roubaix.

Un jury se réunira à Lille, le 21 avril pour statuer définitivement sur les offres provisoires faites aux propriétaires des terrains sur lesquels sont élevés les forts.

Il se confirme que parmi les tableaux à succès du prochain salon, figureront en première ligne : *La République* d'Amand Gautier, et *Un christ au tombeau* magistral, de Carolus Duran, qui appelleront certainement l'attention du public et fourniront à la critique plusieurs pages brillantes.

Nous rappelons aux artistes du Nord que l'élection des jurys de peinture architecture et gravure est fixée au 2 avril. — Le vote pour l'élection du jury de la section de sculpture aura lieu le lundi 14 avril.

Nous avons enregistré la semaine dernière, le succès obtenu dans les examens pour le brevet de capacité par les élèves du pensionnat des filles de la sagesse à Hautbourdin. Six élèves de cette maison viennent de subir avec la plus grande distinction les épreuves pour le brevet supérieur. Ce sont : Mlles Valentine Lamolinairie ; Berthe Leva : Mathilde Delcroix ; Cécile Becker; Marguerite Lefebvre ; Adèle Mazengarbe.

Deux feux de cheminée se sont déclarés, hier, à Roubaix, le premier chez M. Réquillart-Screpel, rue du Pays; et le second chez M. Apsellant, rue Bernard.

Le premier de ces commencements d'incendie a été promptement éteint; le second avait d'abord pris des proportions inquiétantes qui ont nécessité toute une organisation de secours. Les pertes sont heureusement peu importantes.

L'identité du cadavre retrouvé lundi dernier, dans un fossé à Blandain a, enfin, pu être établie. Ce cadavre était celui d'un ouvrier bonnetier, habitant la rue des Longues-Haies et nommé Charles Nef.

Cet homme avait quitté son logis, dimanche après-midi pour aller voir ses parents qui habitent Tournai. Il devait faire la route à pied et était accompagné d'un petit chien très savant, paraît-il, qu'il fit « travailler » dans plusieurs estaminets situés sur le chemin de Lannoy à Blandain. La nuit était déjà tombée et lui-même avait bu plus que de raison, lorsqu'il songea à se rendre directement à Tournai.

Il est facile de rétablir ce qui a dû se passer quelques instants plus tard. Trompé par l'obscurité, Nef est tombé dans le fossé rempli d'eau qui borde la route et y a trouvé la mort.

Ce n'est que le lendemain matin, vers cinq heures et demie, que des ouvriers aperçurent le petit chien qui semblait reposer au milieu du fossé; ils s'en approchèrent et virent qu'il se tenait sur l'épaule d'un homme. Déloger le petit animal de la position qu'il occupait ne fut pas chose facile, il poussait des hurlements plaintifs et menaçait de mordre ceux qui s'approchaient de son maître. Le cadavre put enfin être retiré de l'eau ; on le transporta dans une grange où il est resté jusqu'au moment de l'inhumation qui a eu lieu, mardi, à Blandain.

Quant au fidèle quadrupède il a été recueilli par le fils même du malheureux Nef.

Il y avait longtemps que Constance C..... de la rue de l'Avocat, s'était promis de faire une scène à une de ses voisines qui a, paraît-il, le talent de ne pas lui plaire. Aussi, hier soir, après avoir puisé dans une bouteille de genièvre le courage nécessaire à l'exécution de sa promesse, Constance alla frapper à la porte de sa voisine qui lui refusa tout net l'entrée de sa maison. Alors la mégère se mit en devoir de prendre la maison d'assaut, elle brisa les vitres des fenêtres en poussant de formidables cris de guerre et, victorieuse, elle allait s'élancer dans l'intérieur de la maison, lorsqu'elle se vit tout à coup face à face avec un nouvel ennemi. Cet ennemi c'était le brigadier Lambin.

La lutte devenait inégale et Constance a dû capituler. Elle recueillera de ce combat une condamnation que le tribunal sera appelé à lui infliger sous peu.

Un ouvrier rattacheur, Aimé G..., a été conduit hier au dépôt de sûreté. Cet homme est accusé d'avoir très-violemment frappé un autre ouvrier nommé Lamotte.

On assure que le nouveau directeur de la maison centrale de Loos, précédemment directeur de la maison centrale de Nimes, vient d'être mandé à Paris pour donner des renseignements sur des scènes de brutalités sauvage qui se seraient passées à la maison centrale de Nimes. Les détenus se plaignaient depuis longtemps, paraît-il, d'être en butte aux plus mauvais traitements ; il y a quelques jours, un sujet espagnol ayant pu faire parvenir des plaintes à son consul, la justice aurait fait une descente à l'infirmerie de la maison centrale, pour entendre des témoins. Nous donnons ces détails sous toutes réserves.

Nos rappelons à nos lecteurs le Concert spirituel que les Orphéonistes Lillois donneront le Jeudi-Saint, 10 avril, à 8 heures du soir, dans la salle du Conservatoire de Lille.

Le concours de Mme Fursch-Madier, forte chanteuse de l'Opéra, qui obtient un si grand succès à Bruxelles en ce moment, nous fait présager que l'exécution de la *Gallia* de Gounod et l'*Inflammatus* du *Stabat* de Rossini seront dignement interprétés.

Les Sections chorale et Symphonique, renforcées par des enfants et des Dames pour l'exécution de ces deux grandes œuvres, formeront une masse de plus de 200 exécutants.

La Section Symphonique jouera deux ouvertures religieuses, celle chorale chantera un grand chœur à 8 parties de St Saëns, intitulé *les soldats de Gédéon*, de plus, divers morceaux que le programme annoncera sous peu.

On peut retenir des places Numérotées au prix de 8 fr. en s'adressant par lettre à M. le Président ou au local, rue de l'Orphéon à Lille.

Les autres places 6 fr. non numérotées, et 2 fr. dans le petit salon qui précède la grande salle.

On nous annonce l'arrivée à Lille de deux célèbres professeurs de billard, MM. Albert Garnier, de New-York, et Maurice Vignaux, de Paris, champion.

Ces messieurs se proposent de donner une séance de billard dans chacun des principaux cercles de la ville.

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi à midi, dans les magasins de toiles de MM. Mas, à Lille, rue de Roubaix, 37. Le feu qui avait pris dans une sécheoir, menaçait de se développer rapidement Mais à la première alarme, les sapeurs-pompiers sont arrivés et ont combattu vigoureusement le sinistre. A une heure tout danger avait disparu. Les dégâts sont peu importants.

Nous rappelons que c'est dimanche prochain, à sept heures du soir qu'aura lieu dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, le concert offert par la *Fanfare Delattre*, à ses membres honoraires.

Ce concert ne peut manquer d'être attrayant. La Fanfare s'est adjoint le concours de Mlle Heirwegh, cantatrice, 1er prix du conservatoire de Bruxelles ; MM. Emile Schillio, violoniste, professeur au conservatoire de Lille ; Vantieghem, ténor, soliste aux *Orphéonistes* de Lille ; Deloeul, baryton, soliste aux *Orphéonistes* de Lille ; Delbar, chanteur comique; L. Knorr, saxophone, chef de la *Fanfare Delattre*; P. Desmadryl, piston, sous-chef de la même société.

Voici, d'ailleurs, quelle est la composition du programme :

PREMIÈRE PARTIE. — *Fanfare Delattre*, Fantaisie sur le *Petit Duc* (arrangée par Struckman), Ch. Lecocq. — M. Vantieghem, *Sous l'Amandier*, romance, Cams Devos. — M. P. Desmadryl, Solo de piston, Arban.—Mlle Herwegh, Grand air de *Robert le Diable*, Meyerbeer. — M. Deloeul, *Le roi de Lahore*, Massenet. — M. Em. Schillio, *Faisancienne*, valse de concert, pour violon, Em. Schillio. — M. Delbar, Chansonnette, XXX.

DEUXIÈME PARTIE. — *Fanfare Delattre*, A. Chœur militaire de *Fantinitza*, Suppé ; B. Ouverture de *Guillaume Tell* Rossini. — M. Deloeul, *Le Baiser d'adieu*, A. Patti. — M. Vantieghem, *Cavatine de l'Opéra Marie*, Hévold. — M. L. Knorr, Fantaisie pour saxophone, Mayeur. Mlle Herwegh, Air des *Bijoux de Faust*, Gounod. — MM. Vantieghem et Deloeul, *Bonsoir, bonne nuit, bonjour*, H. Potie. — M. Em. Schillio, A. Romance pour violon, Saint Saëns et B. Fantaisie de concert, Lecieux. — M. Delbar, Chansonnette, XXX.

Le piano sera tenu par M. Crepone.

« Les membres honoraires à qui l'invitation au Concert ne serait point parvenue pourront se présenter au contrôle, leur qualité sera facilement reconnue. Ils sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. »

Le cercle harmonique des *Amis Réunis* de Tourcoing, offrira à ses membres honoraires, le mardi 15 avril prochain, son premier concert de l'année 1879.

Cette soirée musicale aura lieu dans la grande salle du patronage St-Christophe, rue N.-D. des Anges; elle commencera à 7 heures 1 2 du soir.

Les personnes étrangères au cercle et qui désireraient entendre ce concert, peuvent se procurer des lettres d'invitation, rue St-Jacques, 75, chez M. le vice-président des *Amis-Réunis* qui leur fera connaître les conditions d'adhérence.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu le dimanche, 6 avril prochain chez M. Célestin Dutoit, cabaretier au *Chasseur d'Afrique*, rue du Pile.

L'inscription des joueurs se fera au siége de l'établissement, à partir de 10 heures du matin et se continuera jusqu'à 7 heures du soir. La mise sera de 0 fr. 30 c.; l'enjeu se composera de jambons.

On commencera à 4 h. 1 2.

— DOUAI.— Par arrêt de la Cour d'assises de Douai jugeant sans l'assistance du jury, le nommé François Ségard, âgé de 27 ans, journalier, né à Belail (Belgique) accusé :

1° d'un vol qualifié, commis à Sous-le-Bois-Maubeuge le 28 ou le 27 mars 1878, la nuit, par plusieurs personnes, à l'aide d'escalade dans un édifice ;

2° d'un vol qualifié, commis à Gognies-Chaussée, le 9 ou le 10 avril 1878, la nuit, par plusieurs personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction dans un édifice, a été condamné *par contumace* à dix ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

— BERGUES.— Les époux Achte, de Crochte, s'étaient absentés, laissant à la maison leur fille Elodie, âgée de neuf ans, avec son petit frère âgé de trois ans. Celle-ci, en arrangeant le poêle, mit par malheur le feu à ses vêtements, et, au retour de ses parents, environ une demi-heure plus tard, ils la trouvaient étendue sur le sol, le corps couvert de brûlures. Elle n'a pas tardé à succomber.

— VALENCIENNES. — On a distribué jeudi à la Chambre l'exposé des motifs d'u projet de loi autorisant la ville de Valenciennes à emprunter à la caisse des écoles, une somme de 145000 francs remboursable dans un délai de trente-un ans.

— CYSOING. — Le sieur Tournemaine, marchand de chiffons à Sainghin, a des affaires d'intérêt à régler avec Steclebout. Or, le 23 de ce moie, Tournemaine se trouvant avec le frère de ce dernier lui dit que celui-ci ne payait pas son loyer et qu'il serait forcé de le mener devant le juge de paix. Guillaume se jeta sur Tournemaine, le renversa, le frappa à coups de pied et de poing et lui cassa la jambe. Voilà Guillaume plus embarrasé que son frère.

— SOLESMES.— A Haussy, un incendie a détruit avant-hier une grange avec ses récoltes, dépendant de la ferme de Aug. Leclercq, cultivateur. Il y a pour 7,000 fr. de pertes. L'assurance est de 9.000 fr.

— CALAIS. — Les journaux de Calais apportent le résultat d'un vote intéressant, qui a eu lieu dans cette ville, dimanche dernier, pour les élections munipales.

Voici le fait :

Il y avait eu ballotage lors des élections municipales à Calais.

Au second tour de scrutin une majorité relative était donc suffisante. *3,000 électeurs sont inscrits*, dimanche 573 ont voté. 9 conseillers étaient à élire.

Le premier a obtenu 500 voix, soit un sixième du chiffre inscrit.

Mais voici où le cas est rare:

Toujours sur ce chiffre de 3,000 électeurs :

Le second conseiller a obtenu 5 voix !

Le troisième 5 voix !

Le quatrième 5 vôix !

Le cinquième 3 voix!!

Le sixième 3 voix!!

Le septième 3 voix !!

Le huitième 3 voix !!

Le neuvième 2 voix !!!

De fait ces messieurs sont élus!!!

ÉPHEMERIDE ROUBAISIENNE

29 Mars 1851. — M. le Ministre de l'intérieur fait don à la chapelle des Carmélites de Roubaix, d'un tableau représentant la Sainte-Vierge avec son divin enfant.

Thre LEURIDAN.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 mars. Pélagie Janssens, au Bas-Fontenoy, cour Piat, 1. — Edouard Dubosquelles, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 2. — Camille Colin, rue de Flandre, 2. — Georges Masurel, rue de la Chapelle-Carrette, 50. — Georges Bouriez, sentier du Ballon, cour Denis Couteau, 136. — Louise Gyllers, rue Bernard, cour Boyaval, 7. — Marie Selle, rue Bernard, 44. — Marguerite Carrette, rue du Pile, 104. — Fernand Lambin, rue de Toulouse, 27.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mars. — Louis Crépin, 60 ans, journalier, Hôtel-Dieu — Elisa Bargmeyé, 16 jours, rue de la Vigne, cour Denis Couteau. — César Roussel, 1 an, rue N° 7, maison Imbrecht. — Auguste Lepercq, 66 ans, journalier, établissement des Petites-Sœurs des pauvres. — Rosalie Florin, 79 ans, journalier, établissement des Petites-Sœurs des pauvres. — Désirée Duquesnoy, 14 ans, Hôtel-Dieu.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 MARS 1879. François Duquesne, rue de Wailly. — Marguerite Agache, rue des Carlites. — Charles Roose, Pont de Neuville. — Georges Mas, Rue des Coulons. — Achille Desruelles, rue du Sentier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 MARS 1879. — Marie-Alphonsine Braye, 3 mois, Chemin des Mottes. — Marie Helvoet, 9 mois, rue de Bourgogne.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FERRIER-LANGIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Melanie-Charlotte FERRIER, décédée à Roubaix, le 27 mars 1879, à l'âge de 22 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le Dimanche 30 courant, à 8 heures 1 2, aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 31, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les VÊPRES, seront chantées le même jour, à 6 heures, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, n° 59. 18305

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 1er avril 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DUBURCQ, veuf de Dame Virginie LAMARQUE, décédé à Roubaix, le 23 février 1879, dans sa 69e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu. 18301

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 1er avril 1879, à 9 heures 1 2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Léon CARRETTE, décédé à Paris, le 27 février 1879, à l'âge de 25 ans.—Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Belgique

— Une scène émouvante a eu lieu dimanche dernier, vers une heure de relevée, au faubourg Sainte-Marguerite, à Liége. Un habitant de cette ville, M. G..., se promenait en tenant en laisse un chien du pays de forte race. Parvenu vis-à-vis de la rue des Fossés, l'animal, qui depuis quelque temps paraissait ombrageux, entre tout-à-coup en fureur ; il s'élance sur son maître, le terrasse et se met à le mordre. Le pompier Nossent, qui était en faction devant le poste de Saint-Séverin, s'élance aussitôt au secours du pauvre homme, mais, dès que le pompier s'approche, c'est sur lui que le féroce animal se jette et lui fait subir le même sort qu'à son maître.

Après avoir terrassé le pompier, il s'était mis à le mordre à belles dents. Cependant, deux autres pompiers accoururent pour délivrer leur infortuné collègue. Ce fut pour le chien l'occasion de se livrer à une nouvelle agression, mais cette fois il la paya de la vie. Les deux arrivants étaient armés de haches et la méchante bête fut immédiatement abattue.

M. le vétérinaire Remy, par prudence, s'empressa de cautériser les morsures que M. Walthère G... et le pompier Nossent avaient reçues.

— Le feu a détruit, à Grandmetz, une grange, les hangars, chariots, mobilier agricole, six mille gerbes de grains et toutes les autres récoltes de la ferme occupée par M. Remy Bourlet.

Les pertes peuvent s'évaluer à 6,000 francs. Les causes de cet incendie sont inconnues.

— Le *Moniteur* devient farceur. On lisait hier dans la feuille officielle :

« Par arrêté royal du 22 mars 1879, est acceptée la démission, offerte par M. Fortamps, de ses fonctions de membre de la commission permanente des sociétés de *Secours mutuels*.

Le licencement des miliciens de 1869 aura lieu à la date du 1er avril prochain.

— Les trains venant de Gand à Charleroy, ont subi mardi un retard assez considérable par suite d'un déraillement arrivé à Rebecq-Rognon.

Un éboulement de sable s'étant produit au cours de la matinée, un train de marchandises a été jeté hors voie, du haut d'un remblai, 19 voitures seraient avariées. On assure également que plusieurs agents, entr'autres le machiniste, auraient eu à souffrir gravement des conséquences de cet accident. Les voies sont restées entravées pendant un assez longtemps, malgré des mesures qui ont été aussitôt prises par l'administration en vue de la régularité du service.

— CHIMAY. — Une partie de l'ancienne tour, appartenant à Mlles Berger, de Chimay, s'est écroulée pendant la nuit de samedi à dimanche. L'écurie de M Hosselet, attenante à la tour, s'est effondrée sous le poids des matériaux et deux chevaux, deux vaches et grand nombre de poules ont été écrasés. On travaillait depuis quelque temps à la restauration de la tour, et a cause de l'accident nous est inconnue.

Un homme avait l'habitude de passer la nuit dans l'écurie de M. Hosselet. Fort heureusement pour lui, lorsqu'arriva l'accident, il avait demandé l'hospitalité ailleurs.

— MACQUENOISE. — On a retiré d'un étang, à Macquenoise, lieu dit Forge Gérard, le cadavre d'un mendiant, âgé de 70 ans. Cet homme s'était marié, il y a peu de temps, avec une villageoise, âgée de 30 ans. Le ménage n'était pas heureux et les époux s'étaient séparés.

FAITS DIVERS

— Le *Moniteur* annonce que M. de Vaulabelle, auteur des *Deux Restaurations*, ministre de l'instruction publique en 1848, est mort ce matin, à Nice, à quatre-vingts ans.

— On annonce que les cent cinquante amnistiés débarqués jeudi à Brest ont crié : Vive la Commune !

La *Marseillaise* nie le fait : mais plusieurs sénateurs en affirmaient hier l'authenticité.

On parle d'une interpellation à ce sujet.

— L'*Industriel elbeuvien* parle de la fuite d'un instituteur laïque d'une commune voisine d'Elbeuf, qui espérait ainsi échapper à la justice, mise en éveil par des attentats à la pudeur qu'il aurait commis sur quelques-uns de ses élèves.

Voila un fait sur lequel la presse radicale se gardera bien d'appeler l'attention de ses lecteurs.

— M. Jean Codet a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Or, dit le *National*, « il y » a un député de la Haute-Vienne qui se » nomme Codet et qui est, on nous l'affirme, » le père de M. J. Codet, le nouveau sous-» préfet. Il est probable que M. Lepère, ministre de l'intérieur, ignorait ce détail. »

— On se rappelle que M. Bastien, président de Chambre à la cour d'Alger, a été révoqué au lendemain du jour où, par un second arrêt, la cour de cassation déclarait que les actes de ce magistrat avaient été irréprochables et qu'il avait été la victime de calomnies publiées de mauvaise fois par un journal radical. La mesure qui atteignait un magistrat justifié de si haut était donc un défi jeté par le ministre de la justice à la chose jugée et à la cour de cassation.

La cour suprême a, paraît-il, vivement ressenti l'outrage qu'on lui faisait. La Chambre des requêtes, après délibéré, a chargé son président de se rendre auprès du procureur général de la cour de cassation pour prier celui-ci de transmettre au garde des sceaux l'expression de ses vifs regrets et de son douloureux étonnement.

— Deux enfants, âgés de 16 ans, l'autre de quatorze viennent d'être arrêtés pour en avoir étranglé un autre de douze ans.

On se souvient que, le 26 février dernier, des passants trouvaient sous une bâche, quai d'Austerlitz, en face du n° 13, le cadavre d'un enfant. On crut d'abord à un crime : le corps fut transporté à la Morgue, puis exposé.

Le lendemain, deux enfants, André X... et Georges Z... venaient déclarer au greffier de la Morgue que le corps exposé était celui d'un de leurs camarades, Julien Bouillon, demeurant rue Nationale, à Ivry. Ils racontèrent que Julien jouait avec eux la veille, sur le quai d'Austerlitz, qu'il s'amusait à grimper sur des sacs de charbon que tout à coup il avait dégringolé avec les sacs, et que pour éviter une correction dont les avaient menacés des ouvriers qui travaillaient près de là, ils avaient pris la fuite.

On crut tout d'abord à cette version : on conclut à un accident ; l'enterrement eut lieu. Georges et André y assistèrent.

L'autopsie avait été faite et le médecin avait remarqué sur le cadavre de Julien des traces de violence. Le fait fut signalé à M. Mace, qui déjà avait conçu quelques doutes sur la véracité du récit des deux enfants.

M. Bressolles, juge d'instruction, fut chargé d'instruire l'affaire. Il fit venir dans son cabinet Georges et André, les pressa de questions et les força à avouer qu'ils avaient menti.

Ils racontèrent alors qu'ayant frappé Julien à coups de pieds et à coups de poing pour s'en rendre maîtres, celui-ci les avait menacés de tout raconter à ses parents, et que, pour l'empêcher de les faire, ils l'avaient étranglé avec son propre foulard, puis avaient caché le cadavre sous les bâches et s'étaient enfuis.

Ce récit a été fait avec le plus grand calme.

Georges et André ont été envoyés à Mazas.

— UN FAIT ABOMINABLE— Les journaux allemands racontent que le 17 mars ont commencé devant le tribunal de première instance de Kutais (Caucasse) les débats d'un procès, intentés à sept juifs de cette localité accusés d'avoir *volé*, le 16 avril de l'année dernière, la nommée Sarra Mondelajé, jeune fille *chrétienne*, âgée de six ans, originaire du village de Perewisx, arrondissement de Scharopon : de l'avoir conduite ensuite dans la petite ville de Satcherry et de *lui avoir tiré le sang, par petites quantités, jusqu'à ce que la mort s'ensuivit et de s'être servis de ce sang pour un but rituel.*

Plus de cent témoins ont été cités. Deux autres juifs sont accusés de complicité, l'un pour avoir connu le crime abominable et ne l'avoir pas empêcher, l'autre pour avoir enterré le corps de la petite victime. Comme l'horrible attentat a été commis la veille des Paques juives, l'accusation soutient que les assassin s'non commis le forfait que dans un but rituel. La *Gazette de Cologne* raconte que l'exaspération contre les assassins est si grande dans toute la Russie que pas un avocat n'a voulu plaider pour eux. Finalement l'avocat Alexandron, de Saint-Pétesbourg, le défenseur de Vera Sassoulitch, s'est décidé à les défendre.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant du procès intenté à ces monstres.

— ÉPISODES DE L'INONDATION DE SZEGEDIN. — Le correspondant du *Lloyd* de Pesth, raconte que, dans la nuit terrible, il suivait la rue principale, dans une embarcation avec deux soldats du génie :

« La grande rue, dit-il, est plantée d'arbres à droite et à gauche et garnie de becs de gaz. A une distance de dix à douze maisons devant nous, nous voyons des habitants criant et gémissant, qui se sauvaient en ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Tout-à-coup nos deux courageux compagnons laissèrent tomber leurs rames. Des deux côtés de la rue, les cris augmentèrent: Qu'était-il arrivé? Tout le long de la rue, comme par un coup de baguette magique, les becs de gaz s'étaient éteints. La lune était bien dans son plein, mais dans cette nuit orageuse, le ciel était couvert de nuages et en conséquence l'obscurité était devenue presque complète. L'un de nos hommes se remit bientôt et reprenant sa rame, dit simplement : « Allons! bon voilà l'usine à gaz qui est inondée à son tour. Sur un côté de la rue, nous vîmes une femme isolée marcher dans l'eau, elle était visiblement épuisée, elle chancelait; dans son tablier relevé, elle portait un fardeau trop lourd pour ses forces. Les rameurs dirigèrent le canot de son côté. L'un d'eux la saisit à la tête dans le bateau; elle remit soigneusement son tablier jusqu'à ce qu'elle fut en sureté sur le banc; mais là elle laissa tomber ses bras et du tablier s'échappèrent... six enormes poids en fer, d'une balance décimale. Voila le bien précieux que dans son trouble, elle avait ramassé et voulait sauver! Malgré la situation nous ne pûmes nous empêcher de rire. Nous trouvâmes plus loin un ingénieur, dont l'embarcation avait chaviré et qui se cramponnait avec sa femme au tronc d'un acacia. La mère tenait dans ses bras un enfant délicat de cinq ans; un batelier s'était réfugié sur l'arbre avec la petite fille de l'ingénieur, âgée de 3 ans. Ces malheureux étaient depuis deux heures en cet endroit avec de l'eau jusqu'à la poitrine et appelaient ou secours. La mère demanda à son petit garçon : « Otto, as-tu froid? — Oui, maman, mais n'aie pas peur, je ne meurs pas, » répondit le petit. Une seconde fois, elle demande : « Otto, n'as-tu pas très-froid ? » et l'enfant répondit d'une voix faible : « Oui, maman, très-froid. » Une angoisse mortelle saisit la mère qui se mit à crier de toutes ses forces dans le sombre crépuscule du matin. Une troisième fois le petit garçon ne répond plus que par un faible râle à la question de la mère et bientôt il expirait dans ses bras.

La terreur et le froid l'avaient tué.

La mère serra le petit cadavre contre son cœur et dit à son mari : « Tiens, embrasse moi, embrasse encore une fois le petit et lâche le tronc. Qu'avons nous encore à faire sur cette terre? » L'homme s'écria : « A la grâce de Dieu! » et désespérant d'être secouru il était résolu a mourir avec sa femme, lorsque le batelier leur cria du haut de son arbre : « Hé madame! prenez au moins la petite en même temps! » Et l'homme leur tendit la petite fille qui, toute transie, pleurait. Les parents avaient entièrement oublié qu'il leur fallait vivre qu'ils avaient encore un enfant. Une heure plus tard, ils furent tous sauvés.

Le Hon, de Pesth, annonce que 22 malades à l'hôpital sont devenus fous.

Énigme

Que je sois beau, que je sois laid,
Grand ou petit, droit ou mal fait,
En tous temps, en tous lieux, je suis très-nécessaire.
A-t-on besoin de moi, on ne calcule guère
Mon plus ou moins de qualité.
A peine même on considère
Ma bonté, ma solidité.
Sans y penser de ma force infinie
On fait usage tous les jours:
Pour elle ne sont rien les fardeaux les plus lourds ;
Ils peuvent m'écraser : mais jamais je ne plie.
Et toujours dur et ferme comme un roc,
D'une armée, aisement, je soutiendrais le choc.
Je parcours les vallons, je franchis les montagnes,
On me trouve au milieu des fertiles campagnes ;
Je suis toujours ouvert, je sers tous les états.
Riches et indigents, officiers et soldats.
Je sais diriger et conduire
Même celui qui ne me connait pas.
Et si parfois il est dans l'embarras,
Un signe, un mot suffisent pour l'instruire,
Et rendre plus certains ses pas.
Souvent de m'avoir fait on se vante, on se loue.
Cependant envers moi faut-il que je l'avoue ?)
On me craint pas d'être cruel,
Et sans que je sois criminel.
Je subis le tourment des fers et de la roue.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Plume*.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 28 mars, 6 h., soir.

Un duel au pistolet, à 30 pas, a eu lieu dans la matinée, au Bois de Vincennes, entre M. Rabou, rédacteur de la *France* et M. Lavire, rédacteur du *Petit Caporal*.

Personne n'a été atteint. Un pistolet a raté.

Le gérant de la *Marseillaise* a été condamné à 1,000 francs d'amende pour la publication d'articles de Rochefort.

La commission de l'enseignement primaire a admis le principe de la gratuité absolue et veut que toutes les dépenses soient à la charge de l'État.

Dans la réunion plénière, tenue dans la matinée, M. Jules Simon a fait ressortir les avantages du retour à Paris, mais il a dit qu'il ne croyait pas au succès immédiat de la proposition Peyrat.

Versailles, 28 mars.

Les bureaux des gauches du Sénat et de la Chambre ont tenu une réuuion plénière à l'exception du bureau du centre gauche du Sénat.

La réunion a décidé que l'œuvre du congrès doit se borner à la question du retour des Chambres à Paris, et s'est prononcée pour la simultanéité de ce déplacement pour les deux Chambres.

Les gauches renoncent à l'idée d'envoyer des délégués au gouvernement parce que le Centre gauche de la Chambre repoussant le retour à Paris refuse de s'associer à cette démarche afin de laisser toute initiative au gouvernement.

Le Retour à Paris

Paris, 28 mars, 8 h. s.

La commission sénatoriale a entendu cette après-midi, MM. Leroyer et Waddington, ministres.

M. Leroyer a insisté en faveur du retour des Chambres à Paris, disant que le maintien de l'ordre est assuré.

Le gouvernement presentera une loi donnant de nouvelles garanties.

La Commission n'a pris aucune décision, mais on croit qu'elle présentera demain un rapport concluant au rejet de la proposition Peyrat.

On croit que la discussion publique aura lieu lundi.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Remise, au Président de la République